

Coupures pour impayés, ENEDIS ne respecte pas ses obligations

Alors que le nombre de foyers impactés par la crise « COVID 19 » est en forte augmentation, plongeant toujours plus de personnes dans la précarité et la pauvreté, le distributeur ENEDIS met tout en œuvre pour réaliser le maximum de coupures d'électricité pour impayés en bafouant ses obligations (recrutement d'intérimaires, utilisation des heures supplémentaires...).

En effet, ENEDIS décide de supprimer le déplacement d'un Agent sur site, alors que cette démarche est obligatoire avant la mise en œuvre d'une coupure de l'électricité à distance via le compteur LINKY (par télé-opération).

En 2018, l'UFC Que Choisir avait alerté sur ces pratiques, aussitôt démenties par ENEDIS. ENEDIS trouvait même qu'avec LINKY, il y avait plus d'avantages pour l'usager, comme le délai supplémentaire de 48h avant la coupure !

Rappelons que la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), après consultation des différents acteurs de l'énergie ainsi que d'associations de consommateurs, avait rendu obligatoire ce déplacement !

En vain, ENEDIS continue ses entorses via une Entreprise extérieure qui n'effectue qu'un simple contact téléphonique. La société sous-traitante ne faisant pas le solde des interventions, ce sont des interventions fictives qui sont créées, afin de pouvoir enclencher la coupure à distance. Les journées fictives d'interventions pour coupures sont soldées du bureau, principalement par du personnel intérimaire... **la boucle de la précarité selon ENEDIS...**

Le distributeur ENEDIS est donc en réalité rémunéré : par les fournisseurs d'électricité pour une intervention qu'il ne fait pas, économisant une fois de plus en masse salariale et **tirant des gains de productivité sur des situations de précarité et de pauvreté.**

La FNME CGT avait prévenu de ces potentielles dérives lors de la mise en place du compteur LINKY, et continue d'alerter sur les baisses d'effectifs en Agence d'Interventions intégrées à une gestion axée sur les remontées de dividendes à l'actionnaire. C'est bien la logique de baisse d'effectifs qui est responsable de ce choix mortifère de la part d'ENEDIS, quitte à ne pas respecter ses obligations.

La FNME CGT demande que la vie soit respectée. Vivre sans électricité au XXIème siècle est inhumain et engendre des drames sociaux et familiaux.

Le service public c'est répondre solidairement à chaque instant, à l'inverse de l'inhumanité des décisions de la direction d'ENEDIS.

Interlocuteur FNME-CGT : Jérôme MARY - 06 62 28 08 68

Pour le SECTEUR DISTRIBUTION FNME-CGT : Stéphane TISON - 06 76 88 42 50